



**SOPRA STERIA
I2S BEAMAP**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

La Dépêche Mensuelle de vos élus CFDT



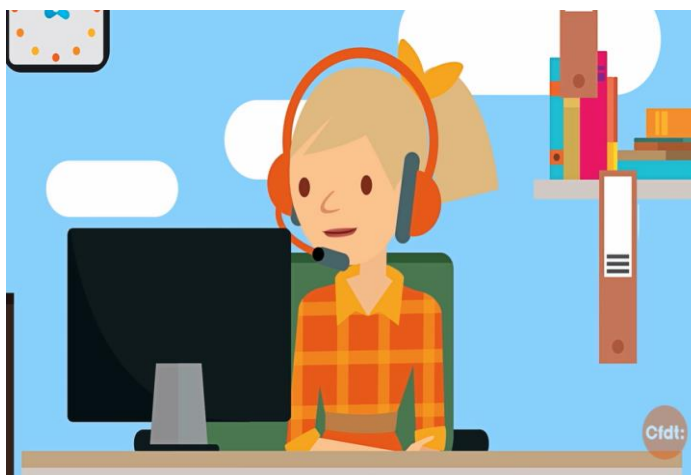
NOV 2021

● ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

Les fêtes de fin d'année arrivent à grand pas. Depuis le 2 novembre et jusqu'au 25 novembre 2021 la campagne d'inscription pour obtenir vos e-chèques Noël est lancée. Pour recevoir votre e-chèque cadeau d'un montant de 170€ vous devez impérativement vous inscrire avant le 25 novembre sur le site <https://www.cse-i2s.fr>. Une fois votre inscription effectuée il faudra compter une semaine environ pour retrouver vos e-chèques dans votre espace personnel dans l'onglet chèques cadeaux.

En cas de besoin nos deux assistantes Corinne et Keshia vous accueillent sur site tous les Mardis et Jeudis dans le respect des gestes sanitaires de 10h30 à 13h00 et vous pouvez les contacter également par téléphone ou email.

coup dur. Découvrez les nombreux services proposés aux adhérents de la **CFDT** (en cliquant sur l'image).



● **REJOIGNEZ-NOUS :** Connaissez-vous vos droits sur le bout des doigts ? Pas évident d'être à la page. Pour améliorer votre quotidien la CFDT innove et il est le seul syndicat en France à proposer le service **REPONSE A LA CARTE**. Pour aller plus loin dans le soutien à ses adhérents, la **CFDT** s'est dotée d'une Caisse nationale d'action syndicale (Cnas). Financée par une partie des cotisations syndicales, elle se mobilise pour soutenir ses adhérents au quotidien et en cas de

La **CFDT** toujours lucide ne perd jamais de vue l'essentiel quoi qu'il en coûte, pour protéger et préserver les salariés et l'entreprise. Ces deux axes restent notre priorité et nous saurons le faire **ENSEMBLE !!!** **Alors n'hésitez plus, contactez-nous, nous sommes là pour vous !!**

● **TELETRAVAIL :** A Sopra Steria I2S vous êtes 810 salariés toutes modalités confondues à avoir demandé le télétravail. La direction aurait refusé 69 demandes, principalement soit parce que

le télétravail n'est pas compatible avec votre poste ou la mission ne permet pas d'effectuer le télétravail. Il y a refus également quand votre demande est incomplète. Dans le 1^{er} cas si vous pensez que cela n'est pas justifié contactez-nous. Dans le deuxième cas il vous suffit de reformuler votre demande dans F2F « Télétravail régulier ». Pour tous les salariés qui sont déjà en télétravail n'oubliez pas de saisir vos jours de télétravail dans PTA afin d'obtenir le forfait de 20€. Pour rappel, un seul jour télétravaillé suffit pour bénéficier du forfait.

NE PASSEZ PAS A CÔTÉ DE NOTRE COM SYNDICALE



Vos élus CFDT au Comité Social et Économique Sopra Steria I2S

Information syndicale CFDT Sopra Steria I2S – Contact : contact@cfdt-soprasteria.com

Consultez notre site internet www.cfdt-soprasteria.i2s.com

© 2021 - Dépêche mensuelle de vos élus **CFDT**

Gardez-la